

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS
ANNÉE 2023**

FEUILLET N°

Intitulé: 6.1 Arrêté portant fermeture de l'Eglise Notre Dame du Sacré Cœur	Thème : Police municipale
Type: Arrêté	Référence : 2023 - 749

Nous, Laurence OSTA AMIGO, Maire de La Tremblade/Ronce-les-Bains,
Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les désordres constatés par les services municipaux sur l'église Notre Dame du Sacré Cœur,
Considérant le document d'expertise du cabinet Eurexo reçu le 12/12/2023,
Considérant que ce rapport fait apparaître de nombreux désordres, à savoir des déchaussements de pierres, des fissurations sur voûte, un désaffleurement et des fissurations sur la clé de voûte,
Considérant que l'ensemble de ces désordres ne permet donc plus à ce jour l'exploitation du site dans des conditions normales de sécurité,
Considérant que le maire est le garant du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques,

ARRETONS

ARTICLE 1

L'Eglise Notre Dame du Sacré Cœur, Place Abbé Barbotin 17390 LA TREMBLADE, établissement de type V 3^{ème} catégorie, est fermée au public à compter du 13 décembre 2023 et ce jusqu'à décision contraire.

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des Services, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités locales.

ARTICLE 4

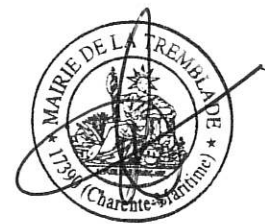
Ampliation de la présente autorisation sera transmise :

- à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA TREMBLADE,
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de LA TREMBLADE,

Fait le 13/12/2023

Le Maire,
Laurence OSTA AMIGO

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2023 <u>12/13</u> - <u>A 2023 - 749</u> - <u>AR</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>12 / 12 / 2023</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>13/12/2023</u>



Cachet et signature